

**DELIBERATION N° 2018-190**

L'an deux mille dix huit, le 27 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 juin 2018 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Marc PUJOL.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Nathalie BEAUFILS, M. Olivier AMIEL, Mme Fatima DAHINE, M. Michel PINELL, Mme Danièle PAGES, M. Richard PULY-BELLI, Mme Isabelle de NOELL-MARCHESAN, M. Mohamed IAOUADAN, Mme Chantal GOMBERT, M. Alain GEBHART, M. Stéphane RUEL, Mme Caroline FERRIERE-SIRERE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Annabelle BRUNET, M. Marcel ZIDANI, Mme Nicole AMOUROUX, Mme Michèle FABRE, M. Jean-Joseph CALVO, Mme Francine ENRIQUE, M. Dominique SCHEMLA, Mme Josiane CABANAS, Mme Véronique AURIOL-VIAL, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean-Michel HENRIC, M. Bernard LAMOTHE, M. Olivier SALES, M. Pierre-Olivier BARBE, M. Charles PONS, M. Yves GUIZARD, Mme Christelle POLONI, M. Jérôme FLORIDO, M. Brice LAFONTAINE, M. Nicolas REQUESSENS, M. Bruno LEMAIRE, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Claude PINGET, Mme Clotilde FONT, M. Mohamed BELLEBOU, M. Louis ALIOT, M. Xavier BAUDRY, Monsieur Jean-Yves GATAULT.

**REPRESENTE(S) :** Suzy SIMON-NICAISE, ayant donné pouvoir à Jean-Marc PUJOL, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, ayant donné pouvoir à Mohamed IAOUADAN, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Laurent GAUZE, ayant donné pouvoir à Marcel ZIDANI, Virginie BARRE, ayant donné pouvoir à Caroline FERRIERE-SIRERE, Carine COMMES, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Bénédicte MARCHAND, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Florence MICOLAU, ayant donné pouvoir à Jérôme FLORIDO

**ABSENT(S) :** Mme Claudine MIZERA-FUENTES, M. Alexandre BOLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. REQUESSENS Nicolas, Conseiller Municipal

=====

**Tarifification des temps périscolaires pour l'année scolaire 2018-2019**

Mme Nathalie BEAUFILS expose :

Mes chers collègues,

La tarification des activités périscolaires a été validée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2017, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier à juillet 2018.

Il est proposé de maintenir ces tarifs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, un forfait annuel de 12 euros par enfant pour la participation aux projets sportifs périscolaires. *(Si les enfants concernés participaient à d'autres temps périscolaires que ceux dédiés au projet sportif, le forfait mensuel périscolaire serait dû sur l'ensemble des mois pendant lesquels la présence des enfants a été enregistrée.)*

Le Conseil Municipal décide :

1) D'approuver la reconduction des tarifs municipaux des activités périscolaires fixés par délibération du 20 décembre 2017 et la création d'un forfait annuel pour la participation aux projets sportifs périscolaires sus-indiqué, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 ;



2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20180627-98273-DE-1-1

Accusé reçu le : - 6 JUIL. 2018

Affiché le : - 6 JUIL. 2018

Mme Nathalie BEAUFILS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

